

◆ Lardier et Valença : projet d'aménagement et de requalification urbaine et paysagère du village de Lardier

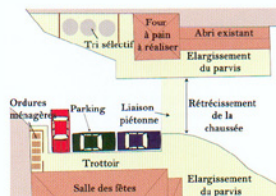
En 2007, la commune de Lardier-et-Valença a confié au C.A.U.E, une étude de faisabilité concernant l'aménagement urbain paysager du centre du village. L'objectif est d'assurer à la population, une sécurité dans ses déplacements automobiles et piétons, mais aussi de requalifier le village en développant des aménagements pour retrouver une vie villageoise dynamique. Plusieurs études ont été engagées pour :

- ◆ L'aménagement de la place du village (avec construction d'un four à pain).
- ◆ L'aménagement du parvis de la mairie.
- ◆ La sécurisation et l'embellissement des entrées du village.

PROPOSITION :

Requalification du centre du village :

- ◆ La principale proposition d'aménagement porte sur la requalification du centre du village, autour du bâtiment de la salle des fêtes. Ce site est mis en valeur par la construction d'un four à pain, d'un espace dédié au jeu de boules, par l'organisation d'espaces de stationnement et d'un traitement au sol permettant de structurer et de sécuriser la place et son carrefour.
- ◆ La place forme ainsi une sorte d'esplanade, donnant une identité au village. Cet espace devient la connexion entre les



points forts du hameau [école, mairie...], favorisant le développement actif de l'activité villageoise.

- ◆ Afin de renforcer la cohérence entre les aménagements, une homogénéité sera recherchée au niveau du traitement au sol, pour offrir un caractère propre au village.

◆ Villard Saint-Pancrace : réhabilitation de l'ancien local de ski de fond

La commune de Villard Saint-Pancrace a souhaité mener une réflexion préalable au projet de réhabilitation de l'ancien local de ski de fond situé dans un bâtiment contigu à l'école. En effet, la municipalité envisage d'aménager un espace sportif destiné aux associations sportives et aux élèves de l'école communale. Dans ce cadre, le C.A.U.E est intervenu afin d'apporter une réflexion préalable en matière de diagnostic, d'identification des lieux et d'aménagement architectural des locaux.

- ◆ Création d'un accès direct entre le local et le garage (pour faciliter le transport des agrès et autres matériels)
- ◆ Remise en conformité de l'installation électrique
- ◆ Réfection de l'installation sanitaire (avec toilettes accessibles aux personnes handicapées)
- ◆ Remplacement des menuiseries bois par des huisseries bois isolantes à double vitrage
- ◆ Aménagement d'un vestiaire avec bancs et patères (pièce du fond)

- ◆ Entrée dotée d'un tapis absorbant « grand passage » et d'un casier à chaussures
- ◆ Sol revêtu d'un sol souple de type « linoleum » spécifique aux établissements recevant du public (ERP) et répondant aux normes incendie
- ◆ Aménagement des abords pour un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite (PMR)

PROPOSITIONS :

- ◆ Démolition de la mezzanine
- ◆ Isolation intérieure des murs
- ◆ Murs peints et partie rampante habillée de bois ou peinte (devra répondre aux normes incendie)

